

V. PRINCIPES ET OBJECTIFS DE GESTION

V.1. DEMARCHE METHODOLOGIQUE PROPOSEE

La démarche méthodologique appliquée est la suivante :

1. Définition des **grands principes de gestion** (voir paragraphe suivant).
2. Chaque grand principe de gestion peut être décliné en **objectifs à long terme**. (Cf. tableaux de la page ci-après).
3. Ces objectifs pourront eux-mêmes être déclinés à leur tour en **orientations de gestion** sur la prochaine période de 6 ans (calendrier d'actions imposé par décret au document d'objectifs). C'est l'objet même du travail qui s'est fait en partie en atelier thématique avec des acteurs.
4. Une fois les orientations de gestion définies et discutées en Comité de pilotage, ceux-ci ont été traduits en **mesures de gestion concrètes**. Ce travail a été en grande partie réalisé pendant une seconde série d'ateliers thématiques.

V.2. GRANDS PRINCIPES DE GESTION

Les grands principes de gestion ne sont pas propres au site, mais plutôt à la démarche Natura 2000. Ce sont des principes de gestion que l'on retrouve pour d'autres sites. Ils prennent en compte la préservation des habitats recensés selon les principes de la gestion durable afin que les richesses du patrimoine naturel puissent être transmises aux générations futures.

Le tableau 14 ci-dessous énumère les quatre grands principes de gestion qui sont classiquement retenus.

TABLEAU 14 - GRANDS PRINCIPES DE GESTION DU SITE	
1	Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire
2	Développer les connaissances naturalistes
3	Suivre l'efficacité des actions de gestion
4	Sensibiliser et informer le public

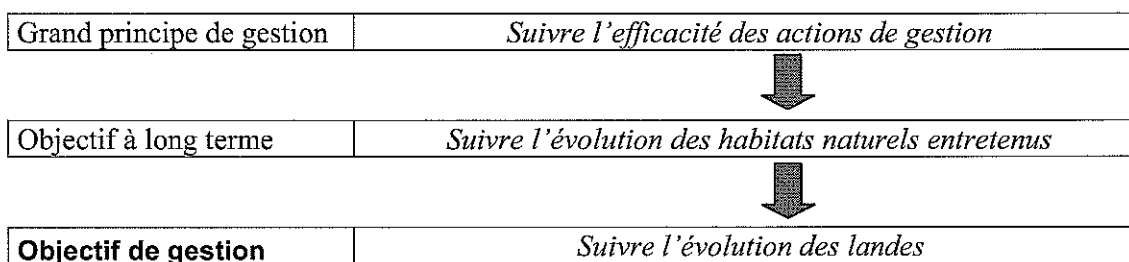
V.3. LES OBJECTIFS DE GESTION

La définition des objectifs de gestion a fait l'objet d'un travail en collaboration avec des acteurs du site lors d'ateliers thématiques. Les thèmes abordés furent les suivants :

✓ **La Vézère et les habitats associés**, où les échanges se sont basés sur les habitats naturels et habitats d'espèces liés à l'eau.

✓ **Les versants des gorges**, où les échanges se sont ici basés sur les habitats naturels et habitats d'espèces présents sur les versants des gorges de la Vézère, dans la partie amont du site.

Ce découpage a permis de répartir en deux la charge de travail au regard des habitats identifiés sur le site. Le thème 1 fut traité lors de l'atelier du 23 mai 2006, le thème 2 lors de l'atelier du 24 mai 2006. Le travail en atelier thématique a consisté à définir les orientations de gestion pour le présent Docob. Le principe est tel que présenté dans l'exemple suivant :



V.3.1. PRESERVER LES HABITATS NATURELS

V.3.1.1. Eviter la destruction de certains habitats

➤ Laisser évoluer naturellement les habitats forestiers

La meilleure orientation de gestion des habitats forestiers d'intérêt communautaire (**Hêtraies à houx UE 9120** et **Forêts de pentes UE 9180**) est de **les laisser évoluer naturellement**. Sur les prochaines années, il est de toutes façons difficile d'imaginer des interventions de gestion sur ces boisements : la desserte y est quasi inexistante, les pentes extrêmement fortes et la valeur marchande du bois faible.

Le risque de coupe rase ou de plantation est faible. Il est néanmoins opportun de se fixer un objectif de conservation de ces boisements, et la charte Natura 2000 semble être l'outil adapté afin de préconiser une non destruction de ces habitats.

➤ Conserver l'habitat des insectes saproxyliques

Le **Lucane cerf-volant (UE 1083)** et le **Grand Capricorne (UE 1088)** sont présents sur tous les versants des gorges. Certaines pratiques auraient pu nuire à ces espèces

(dessouchage, coupe et suppression des arbres sénescents...). Néanmoins, l'exploitation des boisements des gorges étant quasi nulle, ces deux espèces semblent peu menacées.

L'objectif pour ces deux espèces sera donc la conservation des vieux arbres et des souches. L'objectif précédent « **laisser évoluer naturellement les habitats forestiers** » est tout à fait en accord avec la conservation de l'habitat des espèces saproxyliques. Cette conservation des vieux arbres devra évidemment être réalisée avec un respect des règles de sécurité.

➤ Conserver l'habitat de la Barbastelle

La **Barbastelle (UE 1308)** est une chauve-souris qui affiche une préférence marquée pour les forêts mixtes âgées. Il est donc nécessaire de favoriser le vieillissement naturel des boisements présents dans les gorges de la Vézère, et d'éviter toute exploitation intensive de ces milieux.

Le risque d'exploitation étant très faible sur la zone concernée, l'objectif de « **laisser évoluer naturellement les habitats forestiers** » est donc tout à fait approprié à la conservation de l'habitat d'espèce de la Barbastelle.

➤ Coordonner la mise en place des travaux en milieu aquatique, en relation avec les différents acteurs

Le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vézère (SIAV) est chargé par les communes du site de l'entretien, de la gestion ou encore de la restauration des berges de la Vézère. Plusieurs actions y ont déjà été menées, visant trois principaux objectifs :

- Limiter le risque d'inondation,
- Améliorer la qualité des habitats naturels,
- Améliorer la pratique des activités existantes sur la Vézère (ex canoë).

En concertation avec ce syndicat ainsi qu'avec tous les acteurs compétents dans les interventions en milieu aquatique, il apparaît donc envisageable de travailler sur un cahier des charges de ce genre d'intervention. Plusieurs habitats sont concernés : aulnaies-frênaies alluviales et mégaphorbiaies, habitat de la Loutre, de la Cordulie à corps fin et des poissons.

➤ Présenter les pratiques favorables aux propriétaires

Le SIAV intervient sur toutes les communes du site. Cependant, les propriétaires sont libres d'entretenir leurs parcelles en bord de Vézère eux-mêmes, sans l'aide du syndicat.

De même, suite à une intervention du SIAV, offrant alors au propriétaire une accessibilité accrue à sa parcelle, celui-ci pourrait alors décider de « nettoyer » sa parcelle et de détruire les éventuels habitats présents. Afin d'éviter cela, et en complément de celles prescrites au SIAV, des **préconisations d'usage spécifiques visant les propriétaires** pourraient être établies. Le SIAV apparaîtrait alors comme un bon interlocuteur pour transmettre ces préconisations aux propriétaires.

➤ **Favoriser la restauration de la forêt alluviale**

Les forêts alluviales de frênes et d'aulnes peuvent être menacées par une gestion trop excessive. La surface occupée par cet habitat est d'ailleurs quasiment nulle en aval du Saillant. Il pourrait être envisagé, lors d'actions de gestion de boisements mixtes de berge, de **favoriser la conservation des aulnes et des frênes**, et de ne couper que les chênes.

De même, suite à d'opérations d'exploitation de peupleraie, il pourrait être envisagé d'inciter les propriétaires à replanter des aulnes, au moins sur une certaine largeur en bord de rivière, afin de **recréer une ripisylve**.

➤ **Conserver des embâcles**

Dans certains cas, les embâcles diversifient les écosystèmes d'eau courante. Ils procurent une nourriture abondante aux invertébrés et offrent des abris et des conditions de vie variées aux poissons. De plus, dans certains cas, les embâcles, peuvent participer à la stabilisation des berges en dissipant l'énergie des eaux.

Il pourrait donc être envisagé de **conserver certains embâcles quand cela est possible**, et donc de limiter leur enlèvement systématique.

V.3.1.2. Eviter la perturbation de certains habitats

➤ **Maintenir un habitat de qualité pour le Sonneur à ventre jaune**

Le **Sonneur à ventre jaune (UE 1193)** habite plusieurs mares et étangs forestiers du réseau hydrographique secondaire de la Vézère. Les populations observées de cet amphibien présentent des effectifs réduits mais au moins 3 stations sont recensées.

Il conviendra d'informer les propriétaires sur la présence de cette espèce et de les inciter à continuer à gérer leur propriété favorablement. Une **liste de préconisations spécifiques au Sonneur à ventre jaune** pourrait leur être proposée notamment quant à l'entretien des petits plans d'eau, et pouvant aller par exemple jusqu'à la mise en défens.

➤ **Préserver la tranquillité des gîtes de chauves-souris**

Toutes les espèces de chauves-souris identifiées sur le site sont concernées. L'objectif est d'assurer la pérennité et la tranquillité des gîtes d'hibernation et de reproduction. La pérennité de ces gîtes peut être assurée par la maîtrise foncière grâce à l'achat, ou au bail, ou par la maîtrise d'usage assurée par un conventionnement. La tranquillité pourrait également être garantie par l'édition de **préconisations visant les propriétaires**.

➤ **Etudier la faisabilité d'évolution des pratiques d'entretien de la voie ferrée**

La voie ferrée Paris - Toulouse traverse le site dans les gorges. L'entretien (désherbage) de cette voie est assurée par la SNCF : utilisation de glyphosate avec un dosage de 5 litres à l'hectare, un passage par an sur une envergure d'environ 4 à 5 mètres en moyenne. L'utilisation d'un tel produit peut avoir des répercussions sur la qualité des

milieux aquatiques (la voie passe en effet en bord de Vézère à plusieurs endroits), mais également sur les différentes espèces occupant cet espace.

L'objectif fixé est ici de **remplacer le désherbage chimique de cette voie ferrée par un désherbage mécanique**, n'ayant alors aucun impact sur la qualité des milieux naturels. Néanmoins, la difficulté d'accès de la voie peut rendre le désherbage mécanique très difficile, voire impossible. Il pourra donc être envisagé, pour la SNCF, **d'étudier, sur le tracé de la voie, les tronçons susceptibles d'accueillir un entretien mécanique, ainsi que les diverses solutions envisageables (par exemple la réduction des dosages de désherbant) pour réduire les impacts de cet entretien.**

➤ Préserver les zones de frayères

Plusieurs espèces de poissons d'intérêt communautaire sont présentes sur la Vézère et se reproduisent : Saumon atlantique, lamproies marine et de planer et Chabot. Certaines activités de loisirs peuvent avoir des répercussions sur la qualité de ces zones de frayère. Il pourra donc être envisagé **d'informer les associations de loisirs et de leur localiser les zones de frayère à éviter.**

Par exemple, la base de la Minauterie, qui propose une activité canoë sur la rivière, pourra tenir informer les pratiquants et éviter les débarquements, et donc le piétinement de frayères.

➤ Adapter la lutte contre les espèces nuisibles

Les ragondins peuvent par endroit pulluler. La régulation de ces populations est dans la plupart des cas réalisée grâce à des pièges spécifiques. Mais, bien que l'utilisation de la lutte chimique soit interdite à l'heure actuelle, il arrive encore que l'on trouve des traces d'une telle utilisation.

Il apparaît donc nécessaire de bien sensibiliser les différentes structures chargées de la lutte contre les nuisibles à l'abandon des pratiques chimiques. Il s'agirait d'une action très favorable à la qualité des milieux aquatiques et donc des populations de Loutre qui y sont très sensibles.

V.3.1.3. Eviter la fermeture de certains habitats

➤ Eviter la fermeture des Landes sèches européennes (UE 4030)

Les landes présentes sur les versants des gorges sont des milieux naturels caractéristiques des zones en évolution. Elles sont souvent issues d'espaces anciennement pacagés puis abandonnés. Sans intervention elles évolueront vers des stades forestiers. Leur conservation nécessite un **entretien par un débroussaillage régulier.**

Néanmoins, certaines parcelles de landes sont situées dans des lieux difficilement accessibles. Il pourrait donc être envisagé de réaliser cet entretien en priorité sur les parcelles les plus facilement accessibles.

Il est à noter que cet objectif sera également favorable aux chiroptères, qui utilisent ces milieux comme territoire de chasse.

➤ **Eviter la fermeture des prairies et des mégaphorbiaies**

Les gorges de la Vézère sont essentiellement boisées, du fait surtout de l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles. Néanmoins, quelques prairies pâturées et/ou fauchées se maintiennent grâce à l'activité d'agriculteurs. Ces milieux ouverts dans une zone fortement boisée offre une mosaïque d'habitats aux espèces présentes et notamment aux chauves-souris. Celles-ci chassent en effet pour la plupart sur ces prairies, et plusieurs gîtes ont été identifiés à proximité (exemple au Château de Comborn).

En aval du Saillant, les prairies humides sont plus nombreuses, et certaines espèces, comme le Cuivré des marais, ont pu être identifiées.

L'objectif est ici de **maintenir l'activité agricole (élevage et/ou fauche) sur ces prairies et mégaphorbiaies** en relation avec les agriculteurs présents sur la zone, ce qui permettra la préservation de l'habitat de chasse des chiroptères et l'habitat du Cuivré des marais.

Dans un même temps, des **préconisations spécifiques** à cette espèce pourront être émises auprès de ces exploitants, afin de garantir la pérennité de cette espèce sur la zone : par exemple éviter certaines périodes pour la fauche...

V.3.2. AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LE SITE

V.3.2.1. Améliorer les connaissances sur certains habitats

➤ **Localiser plus précisément l'habitat « Pentes rocheuses à végétation chasmophytique » (UE 8230)**

Il s'agit d'une formation très peu représentée sur le site (deux stations identifiées), développées sur des affleurements rocheux. Ces formations ponctuelles sont certainement davantage développées sur le site, étant donnée l'abondance des affleurements rocheux et des falaises, notamment dans la moitié sud des gorges. Néanmoins les grandes difficultés d'accès de certaines zones n'ont pas permis de mener des recherches exhaustives. Ces formations devraient donc faire l'objet de **prospections supplémentaires**.

Néanmoins, du fait justement de l'inaccessibilité générale de ces zones rocheuses, cet objectif ne sera pas prioritaire.

V.3.2.2. Améliorer les connaissances sur certaines espèces

➤ **Localiser les gîtes de chauves-souris**

Le diagnostic biologique a permis de recenser (terrain et données du GMHL) les principaux gîtes de chauves-souris sur la zone. Néanmoins, il pourrait être intéressant d'**affiner ces données** afin d'adapter les pratiques et permettre de conserver les capacités d'accueil du site pour ce groupe particulier.

Le GMHL est une association qui pratique régulièrement ce genre de prospections. Il pourrait donc être envisagé de leur confier un tel complément d'étude.

➤ **Améliorer les connaissances sur les poissons**

Le diagnostic biologique a permis de confirmer la présence du **Chabot** et de la **Lamproie de planer** sur la Vézère, en aval du Saillant. Néanmoins, il apparaît nécessaire d'**affiner ces données** sur la zone des gorges en amont du Saillant. Peu de données ont en effet pu être récoltées. Des **prospections supplémentaires**, réalisées par une structure spécialisée, pourront donc être entreprises sur les gorges.

Il pourrait également être envisagé de mener des prospections supplémentaires concernant la **Lamproie marine**, dont une zone de frayère est connue sur le site, et pourquoi pas d'apporter des indications sur la réussite de la reproduction sur cette zone.

Enfin, dans le cas du **Saumon atlantique**, l'objectif serait de mieux caractériser l'habitat de cette espèce sur le site. Il n'est présent qu'en aval du Saillant, et la seule zone favorable à sa reproduction semble être les îles du Saillant. Il sera donc nécessaire de bien caractériser cette zone.

V.3.2.3. Réaliser des études supplémentaires

➤ **Réaliser un inventaire du Pique prune**

L'habitat du **Pique prune (UE 1084)**, ou Barbeau, est très caractéristique. Le développement larvaire se déroule généralement dans de grandes cavités avec un fort volume de carie (supérieur à 10 litres). Ce type de cavité se rencontre dans des arbres très âgés (au moins 150-200 ans pour les chênes). Le développement des larves se fait dans les profondeurs de la cavité, ce qui assure une plus grande stabilité de la température externe.

Cette espèce est susceptible d'être présente sur le site. Des **prospections spécifiques** pourraient être réalisées, par la Société Entomologique du Limousin par exemple, permettant également de pallier au manque d'information quant à la répartition de cette espèce sur la région.

Cet objectif ne serait cependant pas prioritaire.

➤ **Caractériser l'influence de l'activité hydroélectrique sur le site**

Plusieurs paramètres entrent en jeu dans les variations du milieu aquatique au niveau des gorges. Sont en effet présents trois barrages, qui de part d'éventuelles chasses de réservoir, peuvent amener un apport conséquent de matières en suspension, mais qui peuvent également entraîner d'autres variations (température, débits...). Il apparaît donc nécessaire de bien étudier comment évolue ce milieu au vu des différents paramètres.

Des études granulométriques ainsi que des actions préventives pourraient par exemple être menées et permettraient, tout en améliorant les connaissances sur la zone, de participer à la conservation des habitats en place.

V.3.2.4. Mettre en commun les données

➤ **Mette en commun les données des différentes structures**

Plusieurs structures travaillent sur le site sur la problématique « poissons » : CSP, Fédération de pêche, EPIDOR, MIGADO, et EDF. Chacune de ces structures peuvent par exemple réaliser des pêches d'inventaire, ou d'autres types de relevés, et récolter ainsi des données très intéressantes.

L'objectif ici est de prévoir d'une manière générale une **mise en commun des données** recueillies sur le site par les différentes structures. Cela permettrait d'avoir une bonne vision d'ensemble du fonctionnement du milieu et de réagir plus vite en cas d'atteinte.

V.3.3. SUIVRE L'EFFICACITE DES ACTIONS DE GESTION ET ANIMER LA MISE EN OEUVRE DU DOCOB

V.3.3.1. Animer le Document d'objectifs

La structure animatrice est responsable du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB. Elle a notamment pour rôle de recenser les bénéficiaires qui sont prêts à mettre en œuvre des mesures contractuelles conformément aux objectifs et modalités de gestion des cahiers des charges types. Elle assure l'animation l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble des missions ou travailler en partenariat. Elle doit assurer la coordination des interventions afin de permettre la mise en œuvre des actions figurant dans le DOCOB.

V.3.3.2. Réétudier le périmètre Natura 2000

➤ **Proposer et étudier les éventuelles extensions du périmètre**

Il se peut que lors de la réalisation du Docob aient été identifiés des parcelles sur lesquelles des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, et qui, de part les enjeux qu'elles représentent, nécessiteraient d'être intégrées au périmètre Natura 2000.

D'éventuelles **extensions** de ce type pourront être proposées par les membres du Comité de pilotage, étudiées et intégrées lors d'une révision du périmètre du site Natura 2000.

V.3.3.3. Suivre l'évolution naturelle de certains habitats

➤ **Suivre l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire**

A la révision du Document d'objectifs, une **nouvelle cartographie** des habitats, réalisée par des experts botanistes, pourrait être envisagée afin de connaître leur évolution en surface. Cet inventaire pourrait également être plus régulier afin de prévenir plus rapidement en cas de menace.

➤ **Suivre l'efficacité des ouvrages de franchissement pour les poissons migrateurs**

Plusieurs seuils existent sur la partie aval de la Vézère. Ils ont pour la plupart été rendus transparents aux migrations des poissons, ainsi qu'au passage des canoës. Néanmoins, certains de ces ouvrages de franchissement étant mal conçus, il arrive que des embâcles s'y forment.

Il sera donc nécessaire de mettre en place un **suivi de l'efficacité de ces ouvrages** de franchissement, et dans le cas où certains problèmes apparaîtraient, de **proposer des solutions adéquates**.

➤ **Mettre en relation les données avec celles des autres sites Natura 2000**

Le site Natura 2000 de la « Vallée de la Vézère entre Uzerche et la limite départementale 19/24 » est prolongé en aval par un autre site Natura 2000, sur le département de la Dordogne : « la Vézère » (FR7200668). Or ce dernier constitue également un couloir de migration pour le Saumon atlantique, et il y est déjà envisagé la création d'une station de contrôle des migrations. Les données qui y seront récoltées permettront de mieux connaître la présence du Saumon sur cet axe Vézère Corrèze.

Il sera donc nécessaire de mettre en commun ces données, et d'envisager la **création d'une commission intersites** afin de faciliter ces échanges.

V.3.3.4. Evaluer l'état de conservation des habitats d'espèces au regard des actions de gestion

➤ **Etat de conservation de l'habitat du Sonneur à ventre jaune**

La mise en œuvre des préconisations listées aux propriétaires des mares et petits étangs sur lesquelles le Sonneur a été identifié devrait permettre d'assurer le maintien de cette espèce sur le site. Chaque printemps, une structure qualifiée pourrait faire une **évaluation de la population présente**.

➤ **Etat de conservation de l'habitat des chauves-souris**

Le vieillissement des boisements, le maintien des espaces ouverts et la préservation des gîtes sont autant d'actions favorables aux chiroptères sur le site. Une structure qualifiée pourrait être mandatée pour **étudier périodiquement l'évolution des populations** dans les différents gîtes d'hivernage et de reproduction. Une évaluation de la qualité de leurs territoires de chasse serait aussi intéressante.

V.3.4. SENSIBILISER ET INFORMER LES ACTEURS, USAGERS ET LE PUBLIC

V.3.4.1. Impliquer les propriétaires concernés par la présence d'Habitats naturels et/ou d'Habitats d'Espèces

➤ Sensibiliser et informer les propriétaires

La conservation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire passe tout d'abord par l'information et la sensibilisation des propriétaires des parcelles sur lesquelles ils sont localisés.

Un des rôles de la structure animatrice sera de **rencontrer tous les propriétaires** concernés et de leur présenter les habitats présents et quelles pratiques seront favorables à leur conservation.

➤ Faire un retour d'information aux propriétaires

Dans un souci de transparence et de confiance, la structure animatrice devra **tenir les propriétaires informés de l'évolution des habitats présents** sur leur parcelle, ainsi que de l'efficacité des actions éventuellement entreprises.

➤ Informier et appuyer les propriétaires/gestionnaires d'ouvrages de franchissement pour les poissons

Il a été dit plus haut que certains de ces ouvrages pouvaient souffrir d'un manque d'entretien qui nuisait à leur efficacité. La structure animatrice, ou une structure telle le SIAV qui est souvent sur le terrain, pourrait être en charge d'une **communication visant les propriétaires de ces ouvrages**, afin de les inciter à maintenir leur fonctionnalité.

V.3.4.2. Impliquer les usagers du site

➤ Informier les représentants des différentes activités pratiquées sur le site

Les usagers sont souvent regroupés ou représentés par des structures et organismes spécifiques. Ce sont des liens essentiels pour faire passer une **information directe** et appropriée aux usagers concernés.

Par exemple, les associations sportives pourraient faire passer l'information auprès de leurs adhérents afin qu'une prise de conscience se fasse à la base : association de sports motorisés, canoë-kayak...

V.3.4.3. Mettre en place des outils de sensibilisation et d'information

➤ **Faire circuler des plaquettes sur les pratiques favorables à la conservation des habitats**

Il pourrait en effet être envisagé de distribuer des plaquettes présentant les pratiques favorables quant à l'entretien et la gestion des habitats d'intérêt communautaire, destinées aux différents usagers et/ou propriétaires.

Une plaquette réalisée par l'Agence de l'eau et le Conseil général existe déjà. Il conviendrait de l'utiliser et, dans le cas où l'information ne serait pas assez précise, de s'en inspirer pour la création d'une nouvelle plaquette.

➤ **Mettre en place une signalétique sur la richesse du site**

Une information plus large sur tous les habitats présents semble nécessaire, information destinée à tous les usagers du site, et qui pourrait se traduire par l'implantation de **panneaux d'information**, sur des lieux stratégiques (Le Saillant, Comborn, la Roche...). Une information la plus complète possible pourrait y être affichée, en accord avec ce qui existe déjà sur le site.

➤ **Faire circuler une plaquette d'information sur le site Natura 2000**

La DIREN a déjà prévu de réaliser une **plaquette Natura 2000** spécifique au site de la Vallée de la Vézère. Il peut être envisagé que cette plaquette, par une collaboration entre la DIREN et les communes, soit diffusée en grand nombre dans les mairies des communes concernées, les offices de tourisme et chez les habitants.

➤ **Organiser des réunions publiques**

Les communes concernées, avec l'assistance de la structure animatrice par exemple, pourraient prévoir d'organiser des **réunions publiques**, destinées à tous les usagers du site, mais également aux habitants des communes. Elles auraient pour objectifs d'informer sur la démarche et la réglementation de Natura 2000, ainsi que de sensibiliser aux grandes richesses du site de la Vallée de la Vézère.

V.3.5. BILAN DES OBJECTIFS

Les tableaux ci-après présentent les objectifs à long terme (ou OLT) qui sont déclinés des quatre grands principes de gestion. Chaque OLT se voit attribué un code afin qu'il puisse être simplement rappelé comme référence aux actions des futurs contrats Natura 2000.

1 PRESERVER LES HABITATS	
Code OLT	Objectifs à long terme (OLT) et objectifs de gestion
1.1	<u>Eviter la destruction de certains habitats</u> - Laisser évoluer naturellement les habitats forestiers - Conserver l'habitat des insectes saproxyliques - Conserver l'habitat de la Barbastelle - Coordonner la mise en place des travaux en milieu aquatique, en relation avec les différents acteurs - Présenter les pratiques favorables aux propriétaires - Favoriser la restauration de la forêt alluviale - Conserver des embâcles
1.2	<u>Eviter la perturbation de certains habitats</u> - Maintenir un habitat de qualité au Sonneur à ventre jaune - Préserver la tranquillité des gîtes de chauves-souris - Etudier la faisabilité d'évolution des pratiques d'entretien de la voie ferrée - Préserver les zones de frayères - Préserver un habitat de qualité à l'Agrion de mercure
1.3	<u>Eviter la fermeture de certains habitats</u> - Eviter la fermeture des landes - Eviter la fermeture des prairies et mégaphorbiaies

2 AMELIORER LES CONNAISSANCES NATURALISTES	
Code OLT	Objectifs à long terme (OLT) et objectifs de gestion
2.1	<u>Améliorer les connaissances sur certains habitats naturels</u> - Localiser plus précisément l'habitat « Pentes rocheuses »
2.2	<u>Améliorer les connaissances sur certaines espèces</u> - Localiser les gîtes de chauves-souris - Améliorer les connaissances sur les poissons
2.3	<u>Réaliser des études supplémentaires</u> - Réaliser des inventaires spécifiques au Pique prune - Caractériser l'influence de l'activité hydroélectrique sur le site
2.4	<u>Mettre en commun les données</u> - Mettre en commun les données des différentes structures

3 SUIVRE L'EFFICACITE DES ACTIONS DE GESTION ET ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	
Code OLT	Objectifs à long terme (OLT) et objectifs de gestion
3.1	<u>Réétudier le périmètre du site Natura 2000</u> - Proposer et étudier d'éventuelles extensions du périmètre
3.2	<u>Suivre l'évolution naturelle de certains habitats</u> - Suivre l'évolution des habitats forestiers - Suivre l'évolution de l'habitat des insectes saproxyliques - Suivre l'évolution des landes - Suivre l'évolution des prairies - Suivre l'efficacité des ouvrages de franchissement pour les poissons migrateurs - Mettre en relation les données avec celles des autres sites Natura 2000
3.3	<u>Evaluer l'état de conservation des habitats d'espèces</u> - Etat de conservation de l'habitat du Sonneur à ventre jaune - Etat de conservation de l'habitat des chauves-souris - Etat de conservation de l'habitat des poissons
3.4	<u>Animer le Docob</u> - Animer la mise en œuvre du Docob

4 SENSIBILISER ET INFORMER LES ACTEURS, USAGERS ET LE PUBLIC	
Code OLT	Objectifs à long terme (OLT) et objectifs de gestion
4.1	<u>Impliquer les propriétaires concernés par les habitats</u> - Sensibiliser et informer les propriétaires concernés - Faire un retour d'information aux propriétaires - Informer et appuyer les propriétaires/gestionnaires d'ouvrages de franchissement pour les poissons
4.2	<u>Impliquer les usagers du site</u> - Informer les représentants des différentes activités sur le site - Sensibiliser les piégeurs d'espèces nuisibles - Mettre en place une signalétique sur les richesses du site
4.3	<u>Mettre en place des outils d'information et de sensibilisation</u> - Faire circuler des plaquettes sur les pratiques favorables à la conservation des habitats - Mettre en place une signalétique sur les richesses du site - Faire circuler une plaquette d'information sur le site Natura 2000 - Organiser des réunions publiques

Pour chacun des OLT, il est rappelé ci-après quels sont les habitats naturels et les habitats d'espèces concernés. La couleur traduit pour chaque habitat la priorité d'action vis-à-vis de l'objectif fixé. Le niveau de priorité d'action a été pour la plupart déterminé à partir de l'état de conservation des habitats.

		1 PRÉSERVER LES HABITATS													
Code OLT	Objectif à long terme (OLT)	Habitats naturels concernés							Habitats d'espèces concernées						
		RR	LS	M	PR	HH	FP	FA	Ag	Cord	GCap	Luc CV	Cui mar	Lou	Sonn
1.1	Eviter la destruction de certains habitats														
1.2	Eviter la perturbation de certains habitats														
1.3	Eviter la fermeture de certains habitats														

		1 PRÉSERVER LES HABITATS													
Code OLT	Objectif à long terme (OLT)	Habitats naturels concernés							Habitats d'espèces concernées						
		RR	LS	M	PR	HH	FP	FA	Ag	Cord	GCap	Luc CV	Cui mar	Lou	Sonn
2.1	Améliorer les connaissances sur certains habitats														
2.2	Améliorer les connaissances sur certaines espèces														
2.3	Réaliser des études supplémentaires														
2.4	Mettre en commun les données														

		1 PRÉSERVER LES HABITATS													
Code OLT	Objectif à long terme (OLT)	Habitats naturels concernés							Habitats d'espèces concernées						
		RR	LS	M	PR	HH	FP	FA	Ag	Cord	GCap	Luc CV	Cui mar	Lou	Sonn
3.1	Réétudier le périmètre Natura 2000														
3.2	Suivre l'évolution de certains habitats														
3.3	Evaluer l'état de conservation de certains habitats d'espèces														
3.4	Animer le Docob														

		1 PRÉSERVER LES HABITATS													
Code OLT	Objectif à long terme (OLT)	Habitats naturels concernés							Habitats d'espèces concernées						
		RR	LS	M	PR	HH	FP	FA	Ag	Cord	GCap	Luc CV	Cui mar	Lou	Sonn
4.1	Impliquer les propriétaires concernés par les habitats														
4.2	Impliquer les usagers du site														
4.3	Mettre en place des outils d'information et de sensibilisation														

Légende :

RR : Rivières à Renonculées ; LS : lande sèche ; M : mégaphorbiaie ; PR : Penthes rocheuses ; HH : Hétrales à Houx ; FP : Forêt de pentes ; FA : Forêt alluviale ; Ag : Agrion de Mercure ; Cord : Cordule à corps fin ; GCap : Grand Capricorne ; Luc CV : Lucane cerf-volant ; Cui mar : Cui des marais ; Lou : Loure ; Barb : Barbastelle ; GdMu : Grand Murin ; GdRh : Grand Rhinolophe ; Mini : Minioptère de Schreubers ; PRhin : Petit Rhinolophe ; Saum atl : Saumon atlantique ; Cha : Chabot commun ; Lamp PI : Lamproie de planer ; Lamp Mari : Lamproie marine..

 intervention utile mais non prioritaire

 intervention moins urgente mais indispensable

 intervention urgente à court terme